

Enquête Cap Retraite 2015

Les aidants familiaux auprès d'un proche âgé : vœux et enjeux

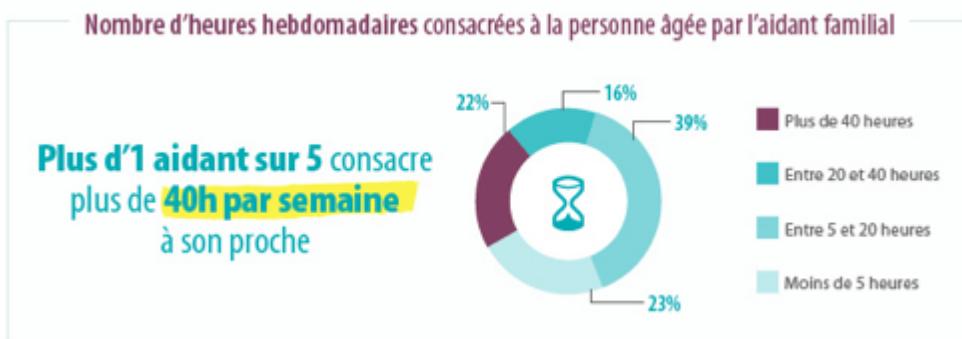
En 2014, la France comptait 4,3 millions d'aidants familiaux pour près de 8,4 millions de personnes âgées de 70 ans et plus¹. Ces aidants assistent leur proche en perte d'autonomie à domicile, parfois sans aucune aide extérieure. Une situation délicate qui révèle des contraintes multiples pour l'aidant dont l'âge moyen est de 59 ans² : coût élevé de la prise en charge, sentiment de solitude et besoin d'information et d'accompagnement. Début 2016, la loi d'adaptation de la société au vieillissement devrait entrer en vigueur. Cette loi est très attendue par les aidants, puisqu'elle leur dédie certaines mesures inédites.

Cap Retraite, qui partage depuis plus de 20 ans le quotidien des aidants, a voulu en savoir davantage en les interrogeant directement.³ Les résultats apportent un éclairage nouveau sur leur situation : alors que 77 % des aidants consacrent plus de 5 heures par semaine à la personne âgée, ils se sentent majoritairement isolés au quotidien (64 %) et désireraient un accompagnement plus développé, notamment au niveau financier, puisque 76 % souhaiteraient bénéficier de plus d'aides financières de l'Etat.

Les aidants familiaux et leur quotidien : près de 4 aidants sur 5 consacrent plus de 5 heures par semaine à leur proche âgé

L'aidant familial est une personne non professionnelle qui apporte son soutien à un proche âgé en perte d'autonomie et effectue pour lui des tâches de la vie quotidienne telles que les soins de base, les courses, la cuisine, le ménage ou les activités d'ordre sociales et administratives. L'aidant est, dans la large majorité des cas, l'enfant de la personne aidée (64 %). 55 % des aidants familiaux sont eux-mêmes retraités contre 34 % en activité professionnelle.

Le rôle d'aidant est une mission engageante. En effet, 77 % des aidants consacrent plus de 5 heures par semaine à la personne âgée et 22 % plus de 40h.



Sur le plan financier, plus de la moitié des aidants (54 %) participent à la prise en charge de la dépendance de leur proche.

Dans 37 % des situations familiales observées, la prise en charge de la personne âgée a engendré des conflits entre l'aidant et son entourage.

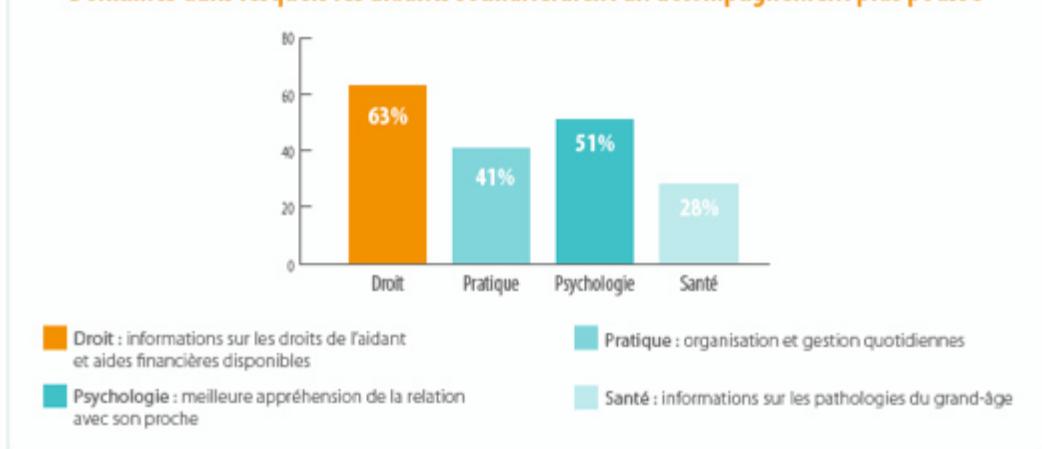
L'enquête montre également un défaut important d'informations auprès de ces aidants, puisque 63 % ne connaissent ni les solutions de répit mises en place à leur intention (accueil du jour, hébergement temporaire en maison de retraite...), ni les structures de soutien qui leur sont dédiées (associations, CLIC, CCAS, groupes de paroles...).

Les aidants familiaux et leurs souhaits : plus de 3 aidants sur 4 désireraient plus d'aides financières de l'Etat

Pour leur situation actuelle en tant qu'aidant familial

En terme de soutien, les aidants montrent une attente forte, puisqu'ils souhaiteraient être accompagnés aussi bien sur leurs droits que sur l'aspect pratique, psychologique ou par des informations santé. Par ailleurs, 76 % des aidants interrogés aimeraient bénéficier de plus d'aides financières de l'Etat.

Domaines dans lesquels les aidants souhaiteraient un accompagnement plus poussé



Interrogés librement sur leurs souhaits pour l'année à venir, les aidants ont exprimé **3 vœux principaux** :

- Davantage d'aides financières** pour faire face aux coûts de la prise en charge à domicile ou aux tarifs des maisons de retraite.
- Une information plus précise** sur les aides financières existantes, les démarches administratives à suivre et les recours possibles de l'aidant.
- Un soutien psychologique adapté** aux difficultés rencontrées au quotidien et au sentiment de solitude engendré.

Pour leur avenir en tant que personne en perte d'autonomie

Le rôle d'aidant familial est fondamental. En analysant le quotidien de cet aidant, Cap Retraite s'est interrogé sur sa projection dans le futur, lorsqu'il aura lui-même besoin d'être assisté. **Plus d'un aidant sur deux (51 %) affirme dès à présent ne pas vouloir bénéficier de l'aide d'un proche** pour affronter sa future perte d'autonomie. **Près d'un tiers (30 %) compte sur l'Etat pour financer sa propre dépendance**.

Les préconisations de Cap Retraite

Fort de son expérience sur le terrain et de cette enquête, Cap Retraite livre ses préconisations et ses pistes de réflexion pour améliorer la situation :

- La reconnaissance d'un statut juridique d'aidant** avec des avantages financiers et fiscaux clairement établis ; ainsi que des congés payés prévus par le Droit du Travail, pour les aidants encore en activité.
- La rémunération de l'aidant familial**, à hauteur des efforts déployés.
- La mise en place de formations qualifiantes des aidants** sur la prise en charge des personnes âgées.
- Le renforcement des mesures existantes** en offrant davantage de pouvoir aux associations.

« *Confrontés depuis plus de 20 ans au quotidien parfois difficile des aidants, il nous a semblé nécessaire de les interroger directement sur leurs attentes à la veille de la mise en place de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Des aides financières tangibles, des mesures permettant des temps de répit et de l'information accessible et pratique : tels sont les souhaits exprimés par les aidants. La future loi laisse espérer une réelle amélioration de leur situation mais doit nécessairement s'accompagner d'une concrétisation sur le terrain pour être un succès.* », conclut Bernard Lasry, fondateur de Cap Retraite.

Retrouvez toutes les informations en ligne :
www.capretraite.fr/infographie-aidants-familiaux

Sources :

1. : Insee : estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2014)

2. : DREES mars 2012

3. : Enquête réalisée en ligne par Cap Retraite, du 20 au 30 août 2015, auprès d'un échantillon de 1 041 aidants familiaux d'un proche âgé résidant à domicile, en contact avec Cap Retraite.

Contact Presse : agence Entre nous soit dit

Claire Mathurin - Tél. : 01 40 29 15 54 - Mail : cmathurin@entrenoussoitdit.fr

Sarah Maurit - Tél. : 01 40 29 15 53 - Mail : smaurit@entrenoussoitdit.fr

A propos de Cap Retraite

Fondé en 1994 et leader du marché en France, Cap Retraite conseille les aidants et les professionnels qui les accompagnent dans la recherche d'une place disponible dans un établissement d'hébergement adapté à leur proche en perte d'autonomie. En 20 ans d'expérience, 685 000 familles ont été conseillées. Cap Retraite collabore avec près de 1 000 résidences et propose différents modes d'hébergement en court, moyen ou long séjour correspondant au niveau de perte d'autonomie. Cap Retraite est accessible à tous et offre un service entièrement gratuit. Pour en savoir plus : www.capretraite.fr.